

MON ENFANT A VILLERUPT LIVRET D'ACCUEIL

> Démarches à effectuer pour les enfants de 3 à 12 ans



Ville de
VILLERUPT



RENTREE SCOLAIRE 2020/2021

SOMMAIRE

p.7

COMMENT INSCRIRE MON ENFANT
AU PERISCOLAIRE ?

p.8

QUELS TRANSPORTS PERISCOLAIRE
POUR MON ENFANT ?

p.4 DANS QUELLE ECOLE INSCRIRE
MON ENFANT ?

p.5 QUELLES MODALITES
D'ADMISSION DANS LES
ECOLES POUR LES
NOUVEAUX ELEVES ?

p.6

QUELS ACCUEILS HORS
TEMPS SCOLAIRE POUR MON ENFANT ?

QUELLE EQUIPE EDUCATIVE
ACCUEILLE MON ENFANT ? p.9

QUELS ACCUEILS
EXTRASCOLAIRES POUR
MON ENFANT ? p.10

QUELS TARIFS
PERISCOLAIRES ET
EXTRASCOLAIRES POUR
MON ENFANT ? p.12

p.16

AUPRES DE QUI SE RENSEIGNER POUR
L'ACCUEIL DE MON ENFANT ?



LE SAVIEZ-VOUS ? p.14

DANS QUELLE ECOLE INSCRIRE MON ENFANT ?

La **carte scolaire**, disponible sur www.mairie-villerupt.fr, impose que votre enfant soit inscrit dans l'établissement scolaire correspondant à votre lieu de résidence.

Votre enfant est accueilli dans une des cinq écoles élémentaires de la Ville de Villerupt :



ÉCOLE Raymond POINCARE
3 rue Roosevelt
Tél : 03.82.89.43.24



ÉCOLE Jules FERRY
16 Rue Georges Clémenceau
Tél : 03.82.89.43.09



ÉCOLE Paul LANGEVIN
Rue Paul Vaillant Couturier
Tél : 03.82.26.20.85



ÉCOLE BARA
2 Rue de Verdun
Tél : 03.82.89.10.90



ÉCOLE JOLIOT CURIE
Place Joliot Curie
Tél : 03.82.89.02.83

Rythmes scolaires et horaires

Semaine de 4 jours d'école
Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi
De 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30

Exception horaires Ecole Jules FERRY
De 8h20 à 11h20 et de 13h20 à 16h20

> Le temps de la classe est sous la responsabilité de l'Education Nationale. Votre référent direct est le Directeur de l'école.



QUELLES MODALITES D'ADMISSION DANS LES ECOLES POUR LES NOUVEAUX ELEVES ?

Les familles doivent **obligatoirement** se faire délivrer un certificat de pré-inscription scolaire par le Service Enfance / Enseignement de la Mairie de Villerupt.

> Documents à communiquer

- Justificatif de domicile de moins de trois mois (facture téléphone, électricité, gaz...)
- Livret de famille (pages des parents et/ou des enfants concernés)
- Carnet de santé (pages de vaccinations du ou des enfants concernés)
- Si nécessaire tout document attestant de la garde de l'enfant

Admissions

Les parents doivent ensuite se présenter dans l'école de rattachement de leur enfant, munis du certificat de pré-inscription pour que le Directeur d'École procède à l'admission.

Dérogation

Il est possible, à **titre exceptionnel**, pour des raisons d'organisation ou personnelles, de demander une dérogation pour une inscription scolaire « hors secteur géographique ».

La décision d'accorder la dérogation appartient aux élus et ne pourra être envisagée qu'en fonction du nombre de places disponibles dans l'école d'affectation souhaitée.

> Documents à communiquer

- Adresser un courrier à l'attention de Monsieur le Maire qui précise les motifs de la demande (rapprochement de fratrie, facilitation du mode de garde raisons médicales...)
- Joindre les justificatifs nécessaires



Dossiers de demande de dérogation : à télécharger sur le site de la Ville (à renseigner et à retourner au Service Enfance / Enseignement avec votre courrier) : www.mairie-villerupt.fr

QUELS ACCUEILS PERISCOLAIRES POUR MON ENFANT ?

Votre enfant est accueilli dans des conditions qui favorisent son développement, son épanouissement et son éveil culturel, sportif, social ...

> Les activités proposées hors temps scolaire sont de la responsabilité de la Ville de Villerupt. Votre référent direct est le responsable du Service Enfance / Enseignement de la Mairie et le coordinateur périscolaire.

Le Projet Educatif Territorial (PEDT) vise à proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école et organise la complémentarité des temps éducatifs.

Le projet pédagogique proposé par les équipes municipale dans le cadre du périscolaire et de l'extrascolaire pour les accueils de Loisirs s'inscrit dans les orientations du PEDT.

Activités périscolaires

- L'accueil périscolaire du **matin** avant l'école : **de 7h30 à 8h30 dans chaque école.**
- La pause méridienne (**restauration scolaire**) entre deux temps d'école : **de 11h30 à 13h30 sur deux sites :**

Les enfants sont transportés en bus, à l'exception des écoliers de Joliot CURIE qui vont à la cantine à pied.

- **Collège Théodore MONOD**
Maternelles de POINCARE
Maternelles et primaires de LANGEVIN
Primaires de FERRY
- **Centre socio-culturel BELARDI**
Elémentaires de POINCARE
Maternelles de BARA
Primaires et maternelles de CURIE

Les repas sont confectionnés par la cuisine centrale du Collège et servis en liaison chaude et froide.

- L'accueil périscolaire du **soir** après l'école : **de 16h30 à 18h30 à l'Espace Jeunesse-Rue Henri Wallon.**
- L'accueil périscolaire du **mercredi** entre deux jours d'école : **de 7h30 à 18h30**



COMMENT INSCRIRE MON ENFANT AU PERISCOLAIRE ?

Inscription périscolaire

La fréquentation aux prestations périscolaires est possible **uniquement** après inscription de votre enfant après du Service Enfance/Enseignement.



> Documents à communiquer impérativement pour une première inscription

- Le coupon d'inscription périscolaire 2020/2021
- La fiche de renseignement « Enfant »
- La fiche de liaison sanitaire
- La ou les fiches mensuelle(s) d'inscription au périscolaire
- L'avis d'imposition ou le certificat de rémunération du Luxembourg
- Une attestation CAF avec le montant des allocations familiales (France et/ou Luxembourg)
- Une attestation « Assurance scolaire, extra-scolaire et responsabilité civile »
- Une copie de la carte d'identité de l'enfant et des parents
- Une copie du carnet de vaccination de l'enfant
- L'autorisation de prélèvement automatique

> Documents à communiquer impérativement si votre enfant est déjà inscrit au périscolaire de l'année 2020/2021

- Le coupon ci-joint d'inscription périscolaire 2020/2021
- La fiche de renseignement « Enfant »
- La fiche de liaison sanitaire s'il y a eu des modifications depuis la dernière inscription
- La ou les fiches mensuelle(s) d'inscription au périscolaire
- L'avis d'imposition ou le certificat de rémunération du Luxembourg
- Une attestation CAF avec le montant des allocations familiales (France et/ou Luxembourg)
- Une copie du carnet de vaccination de l'enfant si de nouveaux vaccins ont été réalisés depuis la dernière inscription
- L'autorisation de prélèvement automatique



LES DOSSIERS INCOMPLETS NE SERONT PAS ENREGISTRES.

SI LE DOSSIER EST COMPLET (et sous réserve de places disponibles) :
UNE ATTESTATION D'INSCRIPTION EST ADRESSEE AUX PARENTS.



Pour télécharger les documents nécessaires pour votre démarche, rendez-vous sur :
www.mairie-villerupt.fr

QUELS TRANSPORTS PERISCOLAIRES POUR MON ENFANT ?

Circuit de transport cantine

AUTOCAR 1 - ALLER	
DEPART	LMJV
VILLERUPT - Ecole maternelle BARA	11H40
VILLERUPT - Ecole primaire POINCARE	11H45
ARRIVEE	LMJV
VILLERUPT - Collège Cantine maternelle BARA	11H55
VILLERUPT - BELARDI Cantine primaire POINCARE	12H00

AUTOCAR 1 - RETOUR	
DEPART	LMJV
VILLERUPT - BELARDI Cantine primaire POINCARE	12h35
VILLERUPT - Collège Cantine maternelles BARA et POINCARE	12h40
ARRIVEE	LMJV
VILLERUPT - Ecole maternelle BARA	12h50
VILLERUPT - Ecole maternelle et primaire POINCARE	12h55



AUTOCAR 2 - ALLER	
DEPART 1 ^{er} trajet	LMJV
VILLERUPT - Ecole maternelle POINCARE	11h35
VILLERUPT - Ecole LANGEVIN	11h45
ARRIVEE 1 ^{er} trajet	LMJV
VILLERUPT - Collège Cantine maternelle POINCARE / Ecole LANGEVIN	11h55
DEPART 2 ^{ème} trajet	LMJV
VILLERUPT - Ecole FERRY	12h10
ARRIVEE 2 ^{ème} trajet	LMJV
VILLERUPT - Collège Cantine FERRY	12h20

AUTOCAR 2 - RETOUR	
DEPART 1 ^{er} trajet	LMJV
VILLERUPT - Collège Cantine LANGEVIN	12h35
ARRIVEE 1 ^{er} trajet	LMJV
VILLERUPT - Ecole LANGEVIN	12h45
DEPART 2 ^{ème} trajet	LMJV
VILLERUPT - Collège Cantine FERRY	12h55
ARRIVEE 2 ^{ème} trajet	LMJV
VILLERUPT - Ecole FERRY	13h05

Circuit de transport périscolaire du soir

AUTOCAR 1 - ALLER	
AUTOCAR - DEPART	LMJV
VILLERUPT - Ecole FERRY	16H30
VILLERUPT - Ecole POINCARE	16H40
VILLERUPT - Ecole BARA	16H45
AUTOCAR - ARRIVEE	LMJV
VILLERUPT - Espace Jeunesse	16h50

AUTOCAR 2 - ALLER	
AUTOCAR - DEPART	LMJV
VILLERUPT - Ecole LANGEVIN	16H40
VILLERUPT - Ecole CURIE	16H50
AUTOCAR - ARRIVEE	LMJV
VILLERUPT - Espace Jeunesse	16H55

QUELLE EQUIPE EDUCATIVE ACCUEILLE MON ENFANT ?

Sur le temps périscolaire

Une équipe éducative communale s'occupe de votre enfant avec **bienveillance** dans le respect de son rythme et de son **bien-être** conformément au projet pédagogique et dans le respect du PEDT de la Ville de Villerupt :

- Un Coordonnateur périscolaire
- Deux adjoints
- Une équipe permanente de 3 animateurs
- 13 ATSEM

Taux d'encadrement légal PEDT :

- 1 animateur pour 14 enfants de moins de 6 ans
- 1 animateur pour 18 enfants de plus de 6 ans

La Ville de Villerupt a décidé de mettre en place un taux d'encadrement plus favorable

- 1 animateur pour 10 enfants de moins de 6 ans
- 1 animateur pour 14 enfants de plus de 6 ans.

Sur le temps scolaire

La Ville de Villerupt a fait le choix de mettre à disposition des écoles un agent communal :

- **Un Educateur des Activités Physiques et Sportives** afin que des activités sportives de qualité puisse être prodiguées à votre enfant.



QUELS ACCUEILS EXTRASCOLAIRES POUR MON ENFANT ?

Activités extrascolaires

Elles se déroulent durant les petites vacances scolaires (hors vacances de Décembre) et les grandes vacances (de début juillet après l'école jusqu'à l'avant dernière semaine d'août) à l'Espace Jeunesse de **8h30 à 18h30**.

Inscriptions

Les inscriptions se font deux semaines avant l'ouverture de l'accueil.

> Documents à communiquer impérativement pour une première inscription

- Le coupon d'inscription périscolaire 2020/2021
- La fiche de renseignement « Enfant »
- La fiche de liaison sanitaire
- La ou les fiches mensuelle(s) d'inscription au périscolaire
- L'avis d'imposition ou le certificat de rémunération du Luxembourg
- Une attestation CAF avec le montant des allocations familiales (France et/ou Luxembourg)
- Une attestation « Assurance scolaire, extra-scolaire et responsabilité civile »
- Une copie de la carte d'identité de l'enfant et des parents
- Une copie du carnet de vaccination de l'enfant
- L'autorisation de prélèvement automatique
- L'imprimé d'aide aux vacances délivré par la CAF si vous en bénéficiez (utilisable uniquement pour les vacances scolaires)

> Documents à communiquer impérativement si votre enfant est déjà inscrit au périscolaire de l'année 2020/2021

- Le coupon ci-joint d'inscription périscolaire 2020/2021
- La fiche de renseignement « Enfant »
- La fiche de liaison sanitaire s'il y a eu des modifications depuis la dernière inscription
- La ou les fiches mensuelle(s) d'inscription au périscolaire
- L'avis d'imposition ou le certificat de rémunération du Luxembourg
- Une attestation CAF avec le montant des allocations familiales (France et/ou Luxembourg)
- Une copie du carnet de vaccination de l'enfant si de nouveaux vaccins ont été réalisés depuis la dernière inscription
- L'autorisation de prélèvement automatique
- L'imprimé d'aide aux vacances délivré par la CAF si vous en bénéficiez (utilisable uniquement pour les vacances scolaires)



LES DOSSIERS INCOMPLETS NE SERONT PAS ENREGISTRÉS.

SI LE DOSSIER EST COMPLET (et sous réserve de places disponibles) :
UNE ATTESTATION D'INSCRIPTION EST ADRESSEE AUX PARENTS.

INSCRIVEZ-VOUS ET PAYEZ EN LIGNE! AVEC LE PORTAIL FAMILLE

PORTAIL  FAMILLE



Les inscriptions aux accueils périscolaires se font au **mois**.

Les familles peuvent réserver directement via un smartphone, une tablette ou un ordinateur et effectuer les **règlements en ligne**.

Pour adhérer à ce système gratuit vous devez adresser une **demande d'adhésion** par mail à enseignement@mairie-villerupt.fr, un code d'accès vous sera ensuite communiqué.



Téléchargez la notice explicative d'utilisation sur le site de la Ville
www.mairie-villerupt.fr

QUELS TARIFS PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES POUR MON ENFANT ?

Les tarifs périscolaires et extra-scolaires sont fixés par le Conseil Municipal pour chaque année scolaire et consultables sur le site de la Ville : www.mairie-villerupt.fr

TARIFS PERISCOLAIRES

MATIN Quotient Familial	Tarifs 2020/2021 Matin 7h30/8h30 Lun-mar-jeu-ven	Tarifs 2020/2021 Matin Tarif majoré inscription ou annulation moins de 48h à l'avance 5 %
0 à 380 (<i>plancher</i>)	1,35 €	1,41 €
De 381 à 610	2 €	2,10 €
De 611 à 884	2,30 €	2,41 €
+ de 884	2,60 €	2,73 €
Extérieur	3,40 €	3,57 €

CANTINE Quotient Familial	Tarifs 2020/2021 Cantine 11h30-13h30 Lun-mar-jeu-ven	Tarifs 2020/2021 Cantine Tarif Famille nombreuse Moins 10% pour le 2 ^{ème} enfant	Tarifs 2020/2021 Cantine Tarif Famille nombreuse Moins 20% pour le 3 ^{ème} enfant et au-delà	Tarifs 2020/2021 Cantine Tarif majoré inscription ou annulation moins de 48h à l'avance 5 %
0 à 380	2,57 €	2,31 €	2,05 €	2,69 €
381 à 610	4,58 €	4,12 €	3,66 €	4,80 €
611 à 884	6,40 €	5,76 €	5,12 €	6,72 €
+ de 884	8,00 €	7,20 €	6,40 €	8,40 €
Extérieur	10,73 €	10,73 €	10,73 €	11,26 €

SOIR Quotient Familial	Tarifs 2020/2021 Soir 16h30/18h30 Lun-mar-jeu-ven	Tarifs 2020/2021 Soir Tarif majoré inscription ou annulation moins de 48h à l'avance 5%
0 à 380 (<i>plancher</i>)	2,00 €	2,10 €
De 381 à 610	2,90 €	3,04 €
De 611 à 884	3,33 €	3,49 €
+ de 884	3,65 €	3,83 €
Extérieur	5,24 €	5,50 €

MERCREDI Quotient familial	Tarifs 2020/2021 Mercredi Demi- journée 7h30 - 12h00 13h30-18h30	Tarifs 2020/2021 Mercredi Demi-journée Inscription moins de 48h à l'avance 5%	Tarifs 2020/2021 Journée complète avec repas 7h30 - 18h30	Tarifs 2020/2021 Mercredi Journée complète avec repas Inscription moins de 48h à l'avance 5%
0 à 380	3,60 €	3,78 €	11,60 €	12,52 €
381 à 610	4,10 €	4,30 €	13,65 €	14,33 €
611 à 884	4,30 €	4,51 €	14,65 €	15,38 €
+ de 884	4,60 €	4,83 €	15,70 €	16,48 €
Extérieur	7,70 €	8,08 €	23,35 €	24,51 €

Activités-sortie MERCREDI	Tarifs 2020/2021
Sport/Culture	Cinéma : 4€ Patinoire : 8€
Jeux/Loisirs	Espaces de Jeux : 4€ Parc d'attaction : 8€

TARIFS EXTRASCOLAIRES

ALSH Quotient familial	Tarifs 2020/2021 Journée complète avec repas RG 8h00- 18h30	Tarifs 2020/2021 Journée complète avec repas NRG 8h00- 18h30	Tarifs 2020/2021 Demi-Journée sans repas RG 8h00- 12h00 13h30-18h30	Tarifs 2020/2021 Demi-Journée sans repas NRG 8h00- 12h00 13h30-18h30
0 à 380	11,60 €	15,90 €	3,60 €	5,74 €
381 à 610	13,65 €	17,95 €	4,10 €	6,24 €
611 à 884	14,65 €	18,96 €	4,30 €	6,46 €
+ de 884	15,70 €	20,00 €	4,60 €	6,74 €
Extérieur	24,35 €	28,65 €	7,70 €	9,84 €

Activités-Sorties	Tarifs 2020/2021
Sport/Culture	Cinéma : 4€ Patinoire : 8€
Jeux/Loisirs	Espaces de Jeux : 4€ Parc d'attaction : 8€

LE SAVIEZ-VOUS ?

Chaque année, votre commune engage de **nombreuses actions** en faveur de la Jeunesse et de l'Enfance.

EN 2020, 651053€ SONT CONSACRÉS À L'ENFANCE ET LA JEUNESSE

- UN BUDGET TOTAL DE FONCTIONNEMENT DE 469 153 euros

- > PARTICIPATION A DEUX CLASSES DECOUVERTES
- > PARTICIPATION AUX CAISSES DE VOYAGE DES ECOLES
- > PARTICIPATION A L'ACQUISITION DE FOURNITURES ET MANUELS SCOLAIRES DES ECOLES
- > PARTICIPATION AUX FRAIS POSTAUX DES ECOLES
- > PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE BLANCHISSERIE POUR LES LITS DES ECOLES MATERNELLES
- > DISTRIBUTION DE CADEAUX POUR LES FÊTES POUR LES PRIMAIRES ET MATERNELLES
- > DISTRIBUTION DE BONS D'ACHAT POUR LES ENFANTS INSCRITS DANS UN ETABLISSEMENT SECONDAIRE
- > PARTICIPATION AU TRANSPORT SCOLAIRE DES ELEVES DES SAPINS
- > AIDE DE 150 EUROS POUR LES DEPARTS EN CENTRE DE VACANCES ...

- UN BUDGET TOTAL D'INVESTISSEMENT DE 181 900 euros

- > TRAVAUX DANS LES ECOLES : installation des centrales anti intrusion et alarme PPMS
- > TRAVAUX DANS LES ACCUEILS PERISCOLAIRES : rénovation cuisine et salle de cantine BELARDI ...

MAIS AUSSI,

LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS, qui permet à vos enfants de devenir des citoyens responsables et actifs.

La discussion, l'échange, le respect de chacun, l'engagement collectif et le travail commun sont au cœur de ce projet éducatif, qui permet aux enfants d'appréhender le fonctionnement des institutions démocratiques de notre pays, ainsi que les droits et les devoirs de chaque citoyen.

Les jeunes élus sont invités à proposer leurs projets pour la Ville, de leur conception à leur concrétisation. Par exemple, lors du dernier mandat, les jeunes élus ont pu participer à la conception et à la concrétisation de l'Aire de jeux Robespierre, fabriquer eux-mêmes des mangeoires et nids à oiseaux pour agrémenter cette aire de jeux dans une réflexion plus globale sur la préservation de la biodiversité, effectuer une sortie à la Maison Robert Schuman pour les élections européennes, visiter la Caserne des pompiers de Villerupt, rédiger de chaleureuses cartes de vœux pour les anciens de l'EHPAD de Villerupt et leur distribuer, pour ne citer que ça !

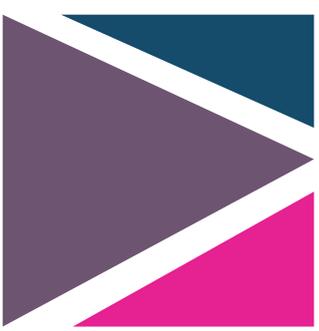
LA JOURNEE INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT

Chaque année, en partenariat avec l'UNICEF, la Ville de Villerupt célèbre et promeut le respect des droits de l'enfant pour la Journée internationale des droits de l'enfant qui a lieu chaque 20 novembre.

A cette occasion, de nombreuses animations sont organisées pour permettre aux enfants de découvrir leurs droits et la situation des enfants à travers le monde. Débats, exposition, contes, spectacle, cinéma et autres animations sont proposés en collaboration avec des acteurs du territoire pour sensibiliser nos jeunes à cette problématique essentielle.

LES NOMBREUSES ACTIVITES SPORTIVES, CULTURELLES ET DE LOISIRS, proposées par nos associations, que vous pouvez retrouver sur le site de la Ville : www.mairie-villerupt.fr





AUPRES DE QUI SE RENSEIGNER POUR L'ACCUEIL DE MON ENFANT ?

Un lieu d'accueil unique pour vos démarches administratives et vous accompagner tout au long du parcours éducatif de votre enfant.

Pôle Vie de la Cité
Service Enfance-Enseignement
Espace Jeunesse
1 Rue Henri Wallon
54 190 VILLERUPT

03 82 89 94 13
enseignement@mairie-villerupt.fr

Ouvert du lundi au jeudi :
9h00 - 12h00 / 13h30 - 17h30
et le vendredi 9h00 - 12h00 / 13h30 - 17h00

